

Secrétariat Régional Centre

Dédouplements, DGH, contre-réforme du lycée Entre éléments de langage et dégradation confirmée pour la rentrée 2019

Le mardi 2 avril dernier, c'est plus d'une cinquantaine d'agents des établissements agricoles publics de formation de la région Centre qui se sont retrouvés, à l'appel du SNETAP-FSU, devant la DRAAF Centre pour manifester leur refus de la dégradation annoncée des conditions d'apprentissage de leurs élèves et de leurs conditions de travail à la rentrée 2019 ! Une délégation de 8 représentant.e.s issu.e.s de chacun de nos établissements a été reçue près de 2h en audience par le nouveau DRAAF Centre, accompagné de son adjointe et du Chef de SRFD.

Les Personnels ont d'abord tenu à signifier leur rejet du ré-haussement annoncé des seuils de dédoublement, gages à la fois de sécurité et de réussite des jeunes les plus fragiles. L'autorité académique a joué l'évitement parlant d'assouplissement, chaque établissement étant conduit à définir sa propre politique de dédoublement, avec une priorité à la sécurité... Seule information tangible, le dédoublement des classes de langues au 21ème élève, mais le Chef de SRFD d'ajouter tout de suite que très peu de classes sont susceptibles d'être concernées !

Les Personnels ont ensuite demandé à avoir le volume et l'évolution de la DGH (Dotation Globale Horaire) par lycée pour la rentrée 2019. Le Chef de SRFD s'est refusé à faire la transparence sur les chiffres, considérant la comparaison 2018 et 2019 comme non pertinente eu égard aux réformes des bacs généraux et technologiques intervenus depuis. Il confirme ainsi en creux la baisse de la DGH régionale et le véritable objectif de la réforme du bac... supprimer des emplois dans l'Éducation (-50 ETP dès la rentrée prochaine pour l'EA). Seule annonce positive, mais qui reste soumise à vérification (chiffres à l'appui lycée par lycée), notre volume de DGH régionale permettrait de maintenir nos structures et capacités de recrutement à l'équivalent de l'année en cours.

Côté « masse salariale », le Ministre a donné des consignes pour qu'il n'y ait pas de MIS (Mutation dans l'Intérêt du Service) pour la rentrée prochaine. L'autorité académique de préciser que les sous-services chroniques qui vont s'ensuivre ne doivent pas conduire les directeurs à pratiquer une politique adéquationniste préjudiciable à la qualité de l'enseignement dispensé, ceux-ci devant favoriser les projets pluridisciplinaires discutés collectivement (sic). En revanche, le Chef de SRFD a tenu à rappeler que les postes d'ACEN (Agents Contractuels d'Enseignement Nationaux) étaient par nature des postes « d'ajustement ». Les contrats de nos collègues seront donc « ajustés » en conséquence – baisses de quotité, fin de contrats à prévoir...

Les Personnels ont enfin souhaité revenir sur les moyens alloués au financement des enseignements facultatifs. Si l'autorité académique a confirmé que l'enveloppe était en augmentation (+1000h), soit 108h en moyenne par établissement, elle a aussi confirmé que leur objet était élargi (notamment pour faciliter les groupes à effectifs réduits... en regard de la dérégulation des dédoublements). Bref, ces 1000h qui avaient été retirées indûment à la rentrée dernière reviennent, mais sans permettre de conforter notre offre d'enseignements facultatifs pour autant... En effet, 108h ce n'est ni plus ni moins que l'option AET de première générale... désormais non financée en DGH obligatoire. Les marges de manœuvre retrouvées sont donc nulles et les éléments de langage sur l'autonomie présumée des établissements, « encadrée par la DRAAF », ne résistent pas à l'analyse !

La délégation a par ailleurs dénoncée les informations contradictoires qui circulent déjà sur certains lycées avec des suppressions d'options ou de section européenne... L'Autorité académique a démenti avoir donné de telles orientations. Le Chef de SRFD a par ailleurs repris à son compte notre demande de tenue de conseils intérieurs extraordinaires d'ici début mai, ceux-ci devant permettre d'échanger sur le dispositif propre à chaque lycée.

Concernant par ailleurs l'offre de formation de nos lycées pour l'année de terminale générale (nombre de doublettes de spécialités, enseignements facultatifs proposés), la délégation a saisi le nouveau DRAAF pour que soit mis fin à l'affichage tronqué de l'offre en région Centre – toujours en ligne en l'état sur le site chlorofil et relayé comme tel sur celui de l'académie Orléans-Tours – qui porte de fait préjudice à nos capacités de recrutement... Le Chef de SRFD a campé sur sa position de prudence (« je tiendrai »), persistant à n'afficher « que ce qui est certain, faute de garantie de moyens » et renvoyant in fine la DGER à sa responsabilité d'harmoniser l'affichage des offres par région. Si ce dernier a le mérite de la cohérence, la posture est inaudible car créant une iniquité dont nos lycées ne sauraient faire les frais plus longtemps !

Les Personnels, dont la détermination à ne pas subir sans réagir ces mesures de récession imposées à l'Enseignement Agricole Public reste entière, ont signifié qu'ils allaient poursuivre résolument leurs actions jusqu'à obtenir les moyens nécessaires à la conduite de leur mission au service des élèves qui leur sont confiés !

Orléans, le 5 avril 2019

Contre-réforme de l'apprentissage Un champ de formation en passe d'être livré au marché

Devant la DRAAF Centre, un certain nombre d'agents des CFA-CFPPA de notre région étaient également mobilisés aux côtés de leurs collègues des lycées... En effet, nos centres de formation et leurs personnels sont également impactés dans leur quotidien de travail par la privatisation en cours de l'apprentissage dans le cadre de la loi Pénicaud « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

La délégation :

- a insisté sur l'inquiétude forte générée chez les Personnels par cette libéralisation de l'apprentissage, rappelant notre demande d'abrogation de cette loi ;
- a demandé des garanties en matière de capacités d'ingénierie renforcées sur les centres comme au niveau régional, mais aussi quant aux conditions de travail et de rémunération des agents contractuels sur budget qui ne sauraient faire les frais de cette loi (exigeant la programmation d'une commission régionale du protocole) ;
- a dénoncé les raisonnements déjà entendus chez certains directeurs consistants à vouloir minorer les coûts par un recours accru à la vacance ou encore par la réduction du temps de formation en centre...

L'autorité académique :

- a confirmé que nombre d'éléments demeuraient encore dans le champ de l'incertitude (notamment le coût contrat)... insécurisant de fait l'ensemble du dispositif – comment va-t-on piloter, mettre en place... ;
- a tenu à réaffirmer que l'exigence de qualité inhérente au nouveau dispositif passerait à la fois par la capacité des centres à travailler en réseau et par la qualification des agents, celle-ci ayant forcément un coût ;
- a indiqué avoir d'ores et déjà mis en garde les directions des établissements concernant la tentation de la FOAD (Formation ouverte et à distance) comme produit « miracle » ou encore le recours aux vacataires...

Les agents eux jugeront sur pièces et restent en tout état de cause mobilisés !